

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE Séance du 12 NOVEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Date de convocation	: 5 novembre 2024	Date d'affichage	: 5 novembre 2024
---------------------	-------------------	------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-quatre et le douze novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **BOUCHARD Éric**, 1^{er} Adjoint.

Présents : BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoints, CHALANDON Edith, PLOTON Laura, POYET Bruno, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

Absents excusés : FLAMAND Robert, ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie

Secrétaire de séance : VIRICEL Christelle

DEL5/12-11-24 – Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2023 par le SIEMLY

Comme le prévoit le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur DEROSIER Philippe présente au Conseil Municipal, le rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2023.

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe que ce rapport doit être mis à la disposition du public, après présentation devant l'assemblée délibérante.

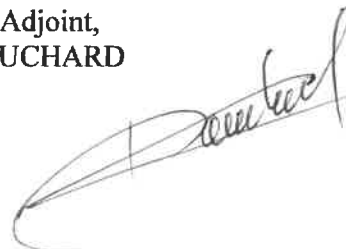
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **INFORME** que le rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier sur le prix et la qualité du territoire public d'eau potable, pour l'année 2023, est mis à la disposition du public.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.
Expédition conforme au registre.

La secrétaire de séance,
Christelle VIRICEL

Le 1^{er} Adjoint,
Éric BOUCHARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20241112-DEL5_12-11-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2024